

Reméandrage du Gorget : les travaux sont lancés



Fin août, la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (COCM) a démarré les travaux du projet de reméandrage du Gorget dans les marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Ces travaux, réalisés par l'entreprise LAFOSSE & FILS, se dérouleront jusqu'à l'automne.

Un espace dégradé au fil des siècles

Au cours des derniers siècles, la vallée du Gorget a fait l'objet de nombreux travaux de drainage des eaux, entraînant la dégradation du lit et ainsi la diminution de la ligne d'eau. L'assèchement des sols a donc provoqué la minéralisation de la **tourbe*** – c'est-à-dire la dégradation de la matière organique accumulée dans le sol – et l'affaissement des terrains.

En plus d'être irréversible, cette minéralisation s'accompagne d'un dégagement de gaz à effet de serre et d'une dégradation des habitats naturels abritant de nombreuses espèces de faune et de flore. L'enjeu est d'autant plus important qu'au cœur de cette vallée se situe la réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie.

Enfin, ces transformations ont également entraîné des conséquences sur le plan agricole, causant une diminution des rendements et des difficultés d'accès liées à l'apparition de crevasses dans le sol.

Préserver la biodiversité et les activités agricoles

Afin de pallier ces problèmes, la COCM, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, lance une vaste opération de **reméandrage*** du cours d'eau appelé le Gorget.

L'objectif principal du projet est de rehausser la ligne d'eau de la **nappe alluviale*** afin de limiter, voire stopper, la minéralisation de la tourbe, sans compromettre les activités agricoles présentes.

Pour répondre à cet objectif, plusieurs études ont été réalisées depuis 2003. Ainsi, le présent projet porte sur le reméandrage du Gorget dans son **lit historique (voir schéma 1)**. La remise en eau de 5 kilomètres de méandres permettra d'allonger le tracé et ainsi rehausser la nappe alluviale, ce qui permettra de préserver la tourbière, ses habitats, sa faune et sa flore. Afin d'y préserver également les usages agricoles, les anciens **shunts*** seront utilisés comme bras de

décharge en cas de crue.

Les enjeux insoupçonnés des tourbières

Les tourbières présentes dans les marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie sont les premières touchées par l'état du Gorget. Si les tourbières n'occupent que 3 % de la superficie terrestre, **elles contiennent à elles seules 30 % du stock de carbone organique des sols**, soit deux fois plus que toutes les forêts du monde. Ce stock de carbone considérable présente à la fois un atout mais également un risque : si les tourbières en bon état peuvent stocker du carbone, à l'inverse, celles dégradées peuvent en libérer. La dégradation des tourbières devient alors un enjeu majeur du bilan carbone à l'échelle mondiale : les émissions annuelles de CO² par les tourbières dégradées représentent d'ores et déjà 5 à 10 % des émissions liées aux activités humaines annuelles mondiales.

Au-delà de leur fonction climatique, **les tourbières abritent une biodiversité unique**. En combinant humidité permanente, sols acides et ressources limitées, elles offrent un habitat irremplaçable pour de nombreuses espèces. Leur disparition entraînerait une perte irréversible pour la diversité biologique. Le classement du site en Réserve naturelle nationale de la tourbière de la Sangsurière et de l'Adriennerie est un gage indéniable de son intérêt majeur en termes de biodiversité.

Enfin les tourbières jouent un **rôle crucial dans le cycle de l'eau**, agissant comme de véritables régulateurs hydrologiques naturels. Telles des éponges, elles permettent d'atténuer les crues en retenant l'excès d'eau lors de fortes précipitations, mais aussi de soutenir les débits d'**étiage*** en restituant progressivement l'eau stockée pendant les périodes sèches. De plus, elles agissent comme des **filtres naturels, améliorant la qualité de l'eau** qui les traverse. Les végétaux des tourbières utilisent les excès de matières minérales et organiques pour leur croissance, purifiant ainsi l'eau. Ce processus

CONTACT : Julien ENDELIN, Technicien GEMAPI – 06 08 92 77 80

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche
20 rue des Aubépines • 50250 LA HAYE
02 33 07 11 79

cocom.fr

d'assainissement naturel en fait des sources précieuses d'eau potable.

Elles influencent également les conditions climatiques locales en maintenant un microclimat humide et plus frais en surface, même en période de sécheresse. Elles représentent ainsi un point clé et indispensable au cycle de l'eau, et atténuent quelque peu les effets du changement climatique.

Deux chantiers majeurs pour cette fin d'année

En cette fin d'année 2026, **deux méandres devraient être remis en eau (méandres M1 et M2. Voir schémas 1 et 2)**. Cela nécessitera des travaux sur la végétation, de nombreux terrassements en déblais et en remblais, des pêches électriques de sauvetage, l'installation de seuils en bois, l'aménagement des accès et des installations afin de protéger le cours d'eau du piétinement du bétail. Les derniers méandres feront l'objet de travaux en 2027.

L'ensemble de ces travaux a fait l'objet d'une concertation minutieuse auprès des nombreux acteurs concernés par le projet: les exploitants agricoles et les propriétaires des parcelles, le Syndicat de la Sangsurière, l'Association Syndicale autorisée de la Douve, les mairies de Catteville, Doville, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Varenguebec, la COCM, la CAC, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche et l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Cette concertation a permis de rendre le projet possible sur le plan réglementaire mais aussi acceptable par les usagers du marais.

Coût du projet

Projet estimé à 930 000 € TTC.

Une participation financière sera demandée à hauteur de 90 % auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Le reste à charge sera partagé entre la COCM et la CAC.

Glossaire

- **Étiage** : niveau le plus bas qu'un cours d'eau ou un lac peut atteindre.
- **Reméandrage, reméandrer** : technique consistant à allonger le tracé et à réduire la pente d'un cours d'eau pour rendre sa morphologie plus sinueuse et lui faire ainsi retrouver ses fonctions hydrobiologiques.
- **Nappe alluviale** : eau souterraine contenue dans les terrains alluviaux (composés de sédiments, sable, graviers, argile... transportés puis déposés par des cours d'eau), en général libre et souvent en relation avec un cours d'eau.
- **Shunt** : canal, naturel ou non, de déviation dans un cours d'eau
- **Tourbe** : matière formée sur plusieurs milliers d'années par l'accumulation de débris organiques essentiellement végétaux dans un milieu saturé en eau.

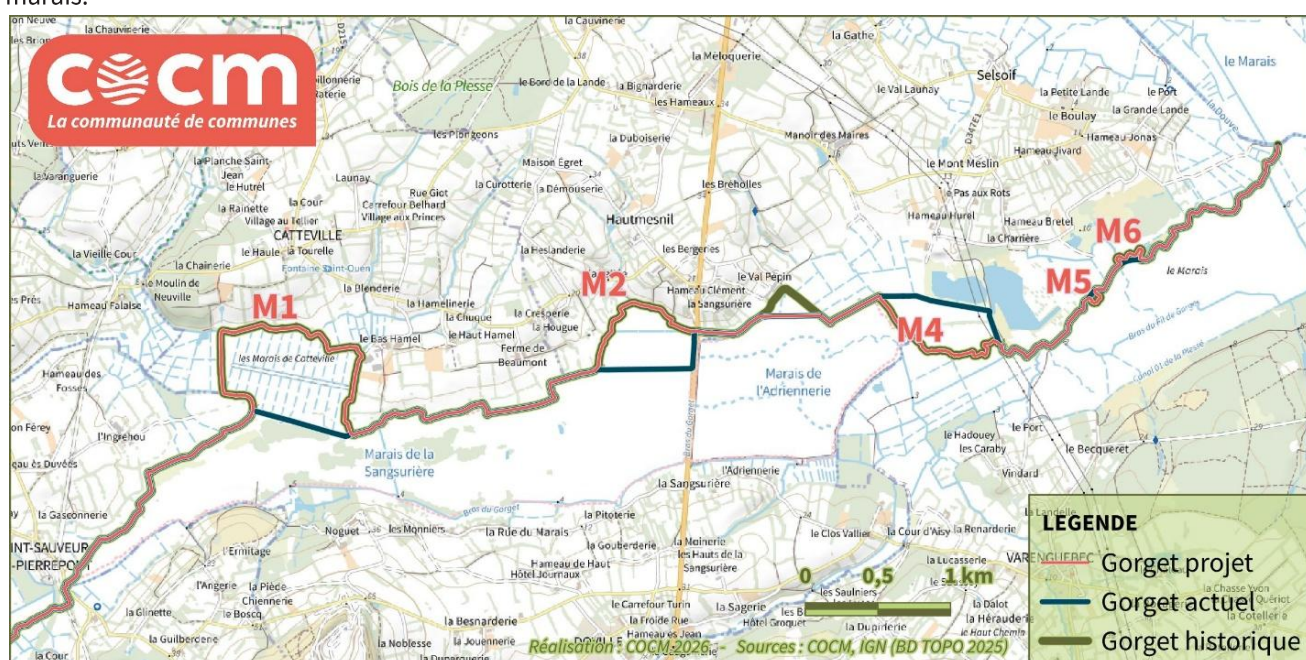


Schéma 1. Projet de reméandrage (©COCM)